



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
GENERALE

A/34/96
21 février 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Trente-quatrième session
Point 12 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 16 février 1979, adressée au Secrétaire général
par les représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, de
la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du
Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de nous référer aux lettres en date des 5 juin 1978 du représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/33/127), 8 juin 1978 du représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine (A/33/132) et 8 juin 1978 du représentant permanent de la République socialiste soviétique de Biélorussie (A/33/133) concernant la liste provisoire des participants à la quatrième session de la Commission des sociétés transnationales de l'Organisation des Nations Unies.

Les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'acceptent pas les affirmations contenues dans les lettres ci-dessus citées en référence.

Nos gouvernements réaffirment les termes de leur lettre du 23 mars 1976, adressée au Secrétaire général (A/31/67), concernant la légalité de l'établissement dans les secteurs occidentaux de Berlin de l'Office fédéral pour la supervision des cartels et des trusts ainsi que la désignation d'un fonctionnaire de cet office comme membre de la délégation de la République fédérale d'Allemagne à la Commission des sociétés transnationales.

En ce qui concerne les lettres des représentants permanents de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la République socialiste soviétique de Biélorussie, nos gouvernements réaffirment la position suivant laquelle ceux qui ne sont pas partie à l'Accord quadripartite ne sont pas qualifiés pour en interpréter les dispositions. Les trois gouvernements considèrent qu'il n'est pas nécessaire et qu'ils n'ont pas l'intention de répondre à de nouvelles communications sur le sujet faites par ceux qui ne sont pas partie à l'Accord quadripartite. Ceci ne saurait impliquer aucun changement à la position des trois gouvernements sur la question.

* A/34/50.

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir faire diffuser le contenu de cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 12 de la liste préliminaire.

Le représentant permanent
de la France auprès de
l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Jacques LEPRETTE

Le représentant permanent
du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord auprès
de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Ivor RICHARD

Le représentant permanent
des Etats-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Andrew YOUNG
